



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3092

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Poulain

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3092**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La politique métropolitaine en direction des associations, adoptée par la délibération du Conseil n° 2017-2181 du 18 septembre 2017, prévoit un soutien aux associations dont l'objet concerne spécifiquement le fait associatif en lui-même, que ce soit à travers la promotion du bénévolat ou l'accompagnement à la professionnalisation et à la structuration des associations, ou encore à l'émergence de nouvelles associations.

À travers elle, la Métropole de Lyon entend soutenir les associations qui promeuvent la participation citoyenne au service d'un territoire plus tolérant, plus solidaire et apaisé.

II - Modalités de soutien de la Métropole

Lors de la délibération du Conseil n° 2018-2797 du 25 juin 2018 sur ce sujet, des subventions ont été attribuées à 11 structures pour un montant total de 47 030 €.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil de soutenir 6 structures pour un montant total de subventions de 20 400 €. Ont été retenus des projets associatifs susceptibles de concerner un territoire métropolitain plus large que la commune.

Le paiement des subventions interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération sur présentation d'un programme détaillé et du budget prévisionnel de l'action subventionnée. Le versement des subventions interviendra au plus tard le 31 décembre 2018.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi.

III - Description des projets associatifs subventionnés

Les 6 projets associatifs retenus sont les suivants :

- SOS Racisme - Agir pour l'égalité : l'association mène des actions de prévention et d'accompagnement des victimes de discrimination, par le biais, notamment, d'une permanence juridique, physique et téléphonique ainsi que par le montage de dossiers juridiques.

Subvention proposée : 5 000 € pour le projet associatif.

- Association des auditeurs de l'institut des hautes études de la défense nationale : l'association renouvelle chaque année des actions permettant à un large public de partager et mieux comprendre les notions de civisme et de sécurité globale, et des actions pour développer l'esprit de citoyenneté parmi les jeunes en impliquant leurs enseignants.

Subvention proposée : 1 400 € pour le projet associatif.

- centre associatif Boris Vian : l'association propose 2 projets :

. un projet "mixité égalité femmes/hommes" avec 4 volets : aide à la création d'un espace de soins réparateurs pour les femmes en situation de détresse sociale, aide à la création d'actions d'égalité femmes/hommes, programme d'actions sur les violences conjugales et co-construction d'une mallette pédagogique sur l'égalité femmes/hommes,

. un projet "dialogues et solidarité internationale" : l'association développe des événements de sensibilisation en faveur de l'engagement possible des jeunes (service civique, programme Jeunes ambassadeurs).

Subvention proposée : 5 000 € pour les 2 actions.

- centre social de la Duchère Plateau : le projet proposé "Citoyen'elles" consiste à promouvoir la citoyenneté des jeunes dans les quartiers populaires sur 3 temps : rencontre d'associations de solidarité, visites d'organismes européens et organisation de soirées débats.

Subvention proposée : 2 000 € pour le projet.

- Maison des solidarités locales et internationales : l'association propose une offre de services gratuits et professionnels, ouverts à tous, de conseil et d'accompagnement dans les projets de solidarité, ainsi que des séances de sensibilisation à l'engagement citoyen.

Subvention proposée : 5 000 € pour le projet associatif.

- Mouvement pour une alternative non violente : le projet proposé consiste en l'organisation d'animations dans le cadre de la quinzaine de la non-violence et de la paix du 21 septembre au 2 octobre 2018 en direction des enfants et des jeunes (intervention auprès des élèves de 5^e, animation de contes dans le cadre du jour du livre à Vénissieux à l'espace Pandora) ainsi que des adultes (conférences, films-débats et formations).

Subvention proposée : 2 000 € pour le projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 5 000 € au profit de SOS Racisme - Agir pour l'égalité pour son projet associatif,

- 1 400 € au profit de l'Association des auditeurs de l'institut des hautes études de la défense nationale pour son projet associatif,

- 5 000 € au profit du centre associatif Boris Vian pour ses actions "mixité égalité femmes/hommes" et "dialogues et solidarité internationale",

- 2 000 € au profit du centre social de la Duchère Plateau pour son projet "Citoyen'elles",

- 5 000 € au profit de la Maison des solidarités locales et internationales pour son projet associatif,

- 2 000 € au profit du Mouvement pour une alternative non violente pour l'organisation d'animations dans le cadre de la quinzaine de la non-violence.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P3903611A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.